



Commune d'Oron

CONSEIL COMMUNAL D'ORON

Rapport de la commission de gestion

Concernant le préavis N°8/2013

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion, composée du Président rapporteur Frédéric Etter et des membres David Platel, Frédéric Chenevard, Vincent Sonnay et Philippe Tailens s'est réunie à quatre reprises afin de passer en revue le rapport de gestion 2012 de la nouvelle commune d'Oron.

La Commission remercie la Municipalité dans son ensemble ainsi que le personnel communal pour leur disponibilité et leurs explications lors de nos rencontres et demandes téléphoniques.

Préambule

Nous avons décidé d'étudier les aspects suivants du rapport de gestion pour l'année 2012.

1. Réalisation de préavis 2012
2. Domaines et bâtiments
3. Information à la population
4. Approvisionnement en eau
5. Conclusions

1. Réalisation des préavis 2012

Vu que la Commune est «jeune», la majorité des préavis présentés au Conseil en 2012 sont en cours de réalisation. Quant à ceux datant de la précédente organisation et qui ont abouti, ils ont fait l'objet d'une communication au Conseil à fin juin. Les préavis 16/12, 22/12 et 29/12 ont toutefois retenu notre attention.

Pavillon scolaire à Oron-la-Ville (16/12 et 29/12)

La réalisation dans l'urgence de quatre classes à Oron-la-Ville et l'important dépassement du budget ont déjà été débattus devant le Conseil. A la décharge du Municipal en charge



du dossier, nous relevons qu'il n'a pas eu beaucoup de temps pour trouver une solution d'enclassement des élèves pour la rentrée du mois d'août 2012. Dès lors, deux offres ont été demandées, dont une pour une construction de type «Portacabine». Par contre, au vu des délais, aucune demande n'a été faite pour une construction traditionnelle. Le choix s'est porté sur la société ERNE vu les très bonnes expériences d'autres établissements scolaires, le sérieux de l'entreprise et son projet évolutif.

La mauvaise surprise est venue de la géologie du terrain car de la terre végétale a été découverte sur une profondeur de plus de quatre mètres. Il a fallu, toujours dans l'urgence, renforcer les fondations. Cette possibilité a été validée par un ingénieur civil dans le but, si besoin est, d'alourdir la construction avec un 2ème étage.

Par ailleurs, nous avons été surpris de découvrir des classes inoccupées dans le groupement scolaire. Malheureusement, les contraintes de la LEO et les normes scolaires ne permettent pas d'en disposer pour les raisons suivantes :

- Vuibroye : les salles ne sont pas aux normes cantonales.
- Essertes : la 2ème salle est une classe de dégagement.
- Maracon : exploiter cette salle aurait généré des frais de transport pour environ Frs 50'000.-.
- Oron-la-Ville : la 4ème salle du pavillon fraîchement réalisé, est utilisée comme salle d'appui et de dégagement.

Observations

1. La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil sur les mesures qu'elle entend prendre pour l'avertir, à la première occasion et avec toute la transparence possible, lorsque la réalisation d'un préavis ne respecte plus le texte voté, notamment lors de dépassements supérieurs à 10 % du montant alloué.
2. La Municipalité est invitée renseigner le Conseil sur les mesures qu'elle entend prendre pour lui fournir une planification scolaire à long terme en vue de l'augmentation de la population dans la Commune d'Oron. Dans ce cadre, elle veillera à centraliser les infrastructures scolaires proche des zones d'habitation.

Villa des Maîtres de Châtillens (22/12)

La COGEST a constaté que le loyer d'un appartement rénové, dans la Villa des Maîtres à Châtillens, ne couvrait pas les charges et ne correspondait pas aux prix pratiqués dans notre région. Il s'agit d'un appartement de 4 pièces, dont nous ne connaissons pas la surface, qui est loué pour un montant de Frs 1'050.- par mois. A quoi viennent s'ajouter un jardin et un garage pour un loyer total de Frs 1'350.- par mois, charges comprises. Après consultation, un tel bien à Oron, même ancien, a une valeur approximative de Frs 200.- par mètre carré annuel. Reporté à cet appartement, dont nous avons estimé la surface à 80 m², cela équivaut à un loyer net d'environ Frs 1'330.- par mois. A cela, il convient d'ajouter